

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RECY BTP BOUCHAIN sur la commune principale de l'AIOT Rue de Neuville 59111 BOUCHAIN.

La référence de votre dossier est A-3-OUQIAO4Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/07/2023 à 19h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39423130200032**

Raison sociale **RECY BTP**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 Rue Francois mitterand

4 RUE FRANCOIS MITTERAND

Marquette en Ostrevant

59252 MARQUETTE EN OSTREVANT

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Assistant de direction**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **RECY BTP BOUCHAIN**

Description des activités :

La plateforme de recyclage de Bouchain est située à proximité de l'Escaut et de la voie ferrée, sa situation vis-à-vis de la SNCF fait qu'elle accueille historiquement du ballast en transit pour la SNCF et des traverses béton en fin de vie, ce site accueille donc principalement une activité de tri, criblage et concassage de produits issus des chantiers du BTP et de la démolition. L'activité est basée sur un modèle de recyclage visant à obtenir les taux de valorisation matière optimum, en séparant les fractions granulométriques afin de les adapter au marché de revente de produits recyclés. L'objectif des nouvelles rubriques soumises à déclaration est de s'adapter à la demande des communes avoisinantes et à l'évolution des nouvelles filières, pour réaliser le transit de certains déchets tout en réduisant au maximum la distance parcourues par les camions de collecte et ainsi réduire les émissions de CO2. En parallèle les orientations prises par les éco organismes demandent à recevoir un panel de déchets pré triés ou à trier, plus large (exemple de VALOBAT), pour ce faire le site a besoin d'intégrer le transit de déchets verts, de bois, de métaux et de DIB pour satisfaire à ces exigences. En complément le site stockera des emballages souillés et des batteries en petite quantité afin d'assurer la gestion des déchets non conformes retrouvés lors des opérations de réception et de tri. La configuration du site a été revue pour accepter les nouveaux produits et les gérer en îlots distincts, cette gestion s'effectuera sur une nouvelle dalle béton qui permettra de récupérer les eaux pluviales et les traiter afin d'assurer un rejet conforme au milieu. La gestion des eaux a été redimensionnée afin d'intégrer les nouvelles surfaces, avec ajout d'un bassin tampon, décantation des eaux et passage en séparateur hydrocarbure. Une lagune d'infiltration est prévue sur le site afin de gérer les eaux sur la parcelle. Les équipements mis en place permettent également la gestion des eaux d'incendie en cas de sinistre. Le projet ne nécessite pas de démolition ni de permis de construire.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Rue de Neuville

59111 BOUCHAIN

X : 724827

Y : 7023117

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 600 m3	D	180m3 de plastique, 60m3 de carton, 360 m3 de bois A
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 950 m3	DC	360m3 de bois B, 180m3 de DIB, 360m3 de Déchet Vert, 50m2 de boue de STEP
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 960 m2	D	
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet	Quantité susceptible d'être	DC	Caisse palette et emballage

		dangereux	présente 0.9 t		souillés et batteries
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	180 kW	D	Puissance engin
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 9500 m ²	D	Surface nécessaire pour cette activité

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **30**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux de ruissellement pluviales, celle-ci seront issus du ruissellement sur la plateforme, elles sont collectées dans un bassin tampon de 600 m³, celui-ci est raccordé à un bassin de décantation avant passage dans un séparateur hydrocarbure. Les eaux traitées alimenteront le rotoluve en priorité, l'excédent repartira vers la lagune d'infiltration.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Décantation et passage en séparateur hydrocarbures puis lagune d'infiltration

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **6000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les traitements avec décantation et séparateur hydrocarbure sont effectués avant l'infiltration sur le site.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont triés sur site et éliminés vers les filières agréées pouvant les recevoir.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **réserve incendie 240 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Actuellement Extincteur

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Déclaration initial relayé par AD Cachera pour
les rubriques 2515-1-C et 2517-3 redemandé 04/04/2017
par la présente

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLAN-DE-LOCALISATION-RECYBTP-ESCAUTPONT.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN-PROJET-RECYBTP-BOUCHAIN.pdf